

**Assemblée générale du 19 février 2026
Evilard, le 5 février 2026**

Rapport des vérificateurs des comptes

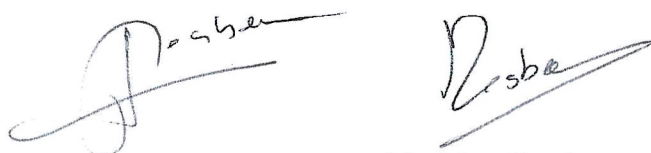
Madame, Monsieur,

Conformément au mandat qui nous a été confié lors de l'Assemblée générale tenue le 20 février 2025, nous avons procédé, par sondage, à la vérification des comptes du Tennis-Club Evilard géré par Sarah Stähli pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025.

Par notre contrôle, nous pouvons certifier :

- Que les comptes sont tenus avec soin et exactitude ;
- Que les chiffres du bilan et du compte de résultat correspondent aux justificatifs présentés ;
- Que le bénéfice comptable au bilan de l'année 2025 est de CHF 18'616.81.

En conclusion, nous ne pouvons que vous recommander d'approuver les comptes qui vous sont soumis et d'en donner décharge aux membres du comité.



Les vérificateurs : Jean Resbeut et Mathieu Resbeut

Evilard, le 5 février 2026

PS : Original pour Sarah Stähli

Copie aux deux vérificateurs des comptes